

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents
- de votants 27

L'an deux mil vingt quatre

Le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET C. DESROUSSEUX JM. DELANNOY C. MERCIER H. DUMOULIN S. GLINEUR S. SPOTO B. MERESSE JC. REZIGA L. BLONDEAU C. GRAND A. MALABOEUF

Etaient excusés : C. RIFF B. LE MIGNENT G. MONTAY A. DEVEMY H. LEDOUX MP. THUILLET L. PHILIPPE A. AIT BAHA V. PORQUET I. PLOUVIER F. COQUELET S. PIROTTE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2024

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 29/03/2024

Procurations respectives à : D. RAMEZ A. MALABOEUF S. SPOTO G. COLLET C. GRAND C. DESROUSSEUX C. COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 article 65748,

Où les termes de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que "toute association œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée".

Considérant que tout groupement association, œuvre ou entreprise privée est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité,

Décide d'attribuer les subventions comme il est dit au tableau ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215903691-20240412-20240412_1-DE

ART 65748

SUBVENTIONS 2024

SOCIETES	REALISE 2023	DEMANDE 2024	PROPOSITION 2024	BONUS PARTICIPATIF	TOTAL	CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AUX VOTES	VOTE
Amicale du Personnel Communal	12000	12000	12000		12000		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Amicale Laïque	2200	1000	800	200	1000		3 ABSTENTIONS 22 POUR
ASPM	500	800	400	200	600	JC REZIGA	3 ABSTENTIONS 21 POUR
CHORALE ARPEGE	500	500	400	100	500		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Musique municipale	9500	9500	8000	1000	9000		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Association Jardins Familiaux	200	200	150	50	200		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Commune libre En-Haut	4000	3500	3000	500	3500	C COLLET	3 ABSTENTIONS 20 POUR
Denain Athlétique Club	150	150	150		150		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Société Colombophile "Le Rapide"	800	800	600	200	800		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Société de Chasse	700	800	600	100	700	G COLLET	3 ABSTENTIONS 20 POUR
Tennis club maing	1600	1600	1400	200	1600	C COLLET	3 ABSTENTIONS 20 POUR
Football Club maingeois	10000	10000	4000	1000	5000	C RIFF	3 ABSTENTIONS 21 POUR
Les Archers Maingeois	200	200	150	50	200		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Amicale des Donneurs de Sang	200	200	150	50	200		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Association des Papillons Blancs	700	700	700		700		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Association Pain d'epices	38000	42000	35000	3000	38000	B MERESSE	3 ABSTENTIONS 21 POUR
CAPER Thiant	100	100	100		100		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Club des 3x20	400	500	400	100	500		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Entraide&loisirs Restos du Cœur	650	650	600	50	650		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Restos du cœur	550	550	550		550		3 ABSTENTIONS 22 POUR
Section Locale FNACA	250	300	250	50	300		3 ABSTENTIONS 22 POUR
TOTAL	83 200,00	86 050,00 €	69 400,00 €	6 850,00 €	76 250,00 €		

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 16/04/2024

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

